



**23 avril 2018, Strasbourg, France**

## **Le Comité sur la transplantation d'organes du Conseil de l'Europe met en garde contre les programmes d'échange de reins à l'échelle mondiale**

Le Comité du Conseil de l'Europe sur la transplantation d'organes (CD-P-TO), avec le soutien du Comité de bioéthique (DH-BIO), a émis une recommandation aux États membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux autorités sanitaires, aux hôpitaux et aux professionnels concernés, de ne pas participer aux programmes d'échange de reins à l'échelle mondiale (*Global Kidney Exchange*, GKE) et donc de ne pas envisager d'inclure les couples donneur-receveur dits « financièrement incompatibles » dans aucun programme d'échange de reins.

Pour aider à surmonter les obstacles à la transplantation dus à la difficulté de trouver des donneurs biologiquement compatibles pour certains receveurs, le CD-P-TO a appelé les États membres à soutenir l'élaboration de programmes équitables d'échanges de reins croisés qui n'exploitent pas les inégalités financières entre les couples donneur-receveur (ou entre les pays).

Cette recommandation fait suite à un examen minutieux de ces programmes « GKE ». Elle précise que le fait de fonder les programmes d'échange de reins sur des « incompatibilités financières » entre le donneur et le receveur est contraire au principe fondamental selon lequel « le corps humain et ses parties ne doivent pas être, en tant que tel, source de profit ou d'avantages comparables » et expose les personnes vulnérables à un risque d'exploitation.

### **Contexte - Le concept d'échange de rein GKE (Global Kidney Exchange)**

Le concept GKE (*Global Kidney Exchange*) est un concept d'échange de reins à l'échelle mondiale récemment proposé comme un moyen d'augmenter le nombre de couples donneur-receveur pouvant bénéficier d'un programmes d'échange de reins dans les pays à revenu élevé (PRE). Ce type de système permet d'identifier les potentiels couples donneur-receveur de pays à revenu faible ou moyen (PRFM) qui n'auraient pas les moyens de subvenir à l'intervention dans le cadre de leur système de santé. Ces couples sont désignés comme étant « financièrement incompatibles ».

Par le biais des programmes GKE, un couple ainsi identifié voyage vers le PRE et le receveur bénéficie d'une greffe, sous réserve que son donneur soit en mesure de faciliter une chaîne de transplantations entre patients du PRE. Après l'opération, le couple du PRFM retourne dans son pays d'origine et reçoit une somme forfaitaire pour couvrir la prise en charge et le suivi postopératoires. Cependant, cette somme est limitée dans le temps et rien n'indique qu'elle puisse être augmentée en cas de complications ou de problèmes récurrents chez le couple du PRFM.

Un programme pilote GKE a débuté aux États-Unis, avec des couples donneur-receveur provenant du Mexique et des Philippines.

De plus amples informations sur les travaux de l'EDQM dans le domaine de la transplantation, ainsi que le texte intégral de la déclaration sur le GKE, sont disponibles sous le paragraphe « Opposition aux programmes d'échange de reins à l'échelle mondiale » via le lien <https://www.edqm.eu/fr/transplantation-axes-de-travail#echange-reins>.

**Contact :** Caroline Larsen Le Tarnec, Division Relations Publiques, EDQM, Conseil de l'Europe - Tél. : +33 (0) 3 88 41 28 15 - E-mail : [caroline.letarnec@edqm.eu](mailto:caroline.letarnec@edqm.eu)

**Note à l'intention des rédacteurs.** Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet : <https://www.edqm.eu/>



L'EDQM est une organisation qui joue un rôle moteur en matière de protection de la santé publique, grâce aux normes qu'elle contribue à élaborer et mettre en œuvre et dont elle surveille l'application, afin d'assurer la qualité, la sécurité et le bon usage des médicaments. Les normes qu'elle élabore sont des références scientifiques reconnues dans le monde entier. La Pharmacopée Européenne est juridiquement contraignante dans les États qui en sont membres<sup>1</sup>. L'EDQM développe également des lignes directrices et des normes dans les domaines de la transfusion sanguine, de la transplantation d'organes et de la protection de la santé des consommateurs.

<sup>1</sup>La Commission européenne de [Pharmacopée](#) compte 39 membres (*Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie, Ukraine, Union européenne*).

***Organisation politique créée en 1949, le Conseil de l'Europe œuvre à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme à l'échelle du continent, ainsi qu'à développer des réponses communes aux enjeux sociaux, culturels et juridiques auxquels sont confrontés ses 47 états membres.***